



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(21)/2
29 avril 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Vingt et unième réunion directive
Genève, 1er juillet 1999

**CONTRIBUTION DE LA CNUCED À LA MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU PROGRAMME DES
NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DANS LES ANNÉES 90 :
ACTIVITÉS DE LA CNUCED EN FAVEUR DE L'AFRIQUE**

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	4
RECHERCHE ET ANALYSE	4
A. Organisation d'une conférence à Maurice	4
B. Rapport sur le commerce et le développement, 1998	5
C. Travaux de recherche en cours demandés par des organes intergouvernementaux	5
D. Rapport de 1999 sur les pays les moins avancés	5
RELÈVEMENT ET DÉVELOPPEMENT APRÈS LES CONFLITS	6
A. Somalie	6
B. Évaluation du secteur des transports au Rwanda	6
ACTIVITÉS SECTORIELLES	6
A. Commerce international	6
1. Le programme intégré CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur des pays les moins avancés et d'autres pays africains	6
2. Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en vue d'aider les pays les moins avancés dans leurs activités commerciales et liées au commerce	8
3. Atelier de coordination des principaux conseillers des ministres du commerce des PMA, organisé dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC	8
4. Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	9
5. Assistance technique PNUD/CNUCED à l'Afrique	9
6. Les nouveaux thèmes et le système commercial multilatéral .	9
7. Accession à l'OMC	9
8. Intégration régionale	10

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Page</u>
9. Produits de base	10
10. Commerce et environnement	11
12. Diplomatie commerciale	12
13. TRAINFORTRADE et TRAINMAR	13
B. Services	13
1. Programme coordonné d'aide dans le secteur des services en Afrique (CAPAS)	13
2. Le programme relatif aux pôles commerciaux	13
3. SYDONIA	15
C. Dette, gestion de la dette et flux financiers	15
1. Club de Paris	15
2. L'initiative PPTE	16
3. Autres questions financières	17
4. Programme relatif au système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE)	18
D. Investissement international et développement des entreprises . .	18
1. Investissement	18
2. Développement des entreprises	20
E. Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique .	21

INTRODUCTION

1. À l'occasion de l'examen à mi-parcours, les délégations se sont félicitées de la nouvelle démarche suivie par la CNUCED depuis la quarante-troisième session du Conseil du commerce et du développement, consistant à étudier un rapport sur les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique à une de ses réunions directives et un rapport sur les questions de fond à sa session ordinaire 1/. Lors de sa dix-huitième réunion directive, le Conseil était saisi du document intitulé "Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique - Rapport du Secrétaire général de la CNUCED". À sa quarante-cinquième session ordinaire, après avoir examiné la deuxième partie du *Rapport sur le commerce et le développement, 1998* consacrée à l'Afrique, il a adopté les conclusions concertées 454 (XLV), qui donnent de nouvelles orientations aux travaux de la CNUCED concernant l'Afrique.

2. S'appuyant sur l'expérience acquise et sur les discussions ayant eu lieu à la dix-huitième réunion directive du Conseil, le secrétariat indique dans le présent rapport l'orientation générale des travaux de recherche et d'analyse menés par la CNUCED sur la problématique du développement en Afrique, et décrit brièvement certaines activités (services consultatifs et coopération technique, notamment), exécutées dans les différents secteurs. Ce rapport complète et actualise l'information donnée dans le document TD/B/EX(18)/2 soumis l'année dernière à la dix-huitième réunion exécutive du Conseil.

RECHERCHE ET ANALYSE 2/

A. Organisation d'une conférence à Maurice

3. Au début de 1997, la CNUCED a entrepris un projet de recherche, financé par le Gouvernement japonais, sur le thème "Développement économique et dynamique régionale en Afrique : les enseignements de l'expérience des pays d'Asie de l'Est". Ce projet vise à définir des stratégies de développement adaptées à l'Afrique, qui puissent promouvoir l'investissement et les exportations et dynamiser la croissance régionale. Certains problèmes posés par le développement de l'Afrique ont été examinés, notamment les raisons des résultats décevants des réformes entreprises pour stimuler l'offre, l'absence de diversification des exportations ainsi que les difficultés à renforcer les capacités nationales dans les secteurs privé et public. La possibilité de les résoudre en appliquant dans les pays africains les politiques suivies en Asie de l'Est a été étudiée, compte tenu des conclusions de recherches sur le rôle de ces politiques dans le développement économique de la région.

4. Deux ateliers ont été organisés, le premier à Harare (Zimbabwe) en janvier 1997 et le second à Maurice en décembre de la même année, avec la participation de représentants de gouvernements et d'experts internationaux qui ont pris connaissance de 13 études réalisées pour l'occasion. En septembre 1998, une conférence s'est tenue à Maurice, au cours de laquelle les conclusions et les résultats de ces travaux de recherche ont été examinés. La participation d'un représentant de chacun des 33 pays africains présents a été financée par le projet. Les observations des participants ont été exposées au Conseil du commerce et du développement, à sa quarante-cinquième session,

par le président de la conférence, M. Harry Ganoo, secrétaire permanent du Ministère des affaires étrangères et du commerce international de Maurice.

B. Rapport sur le commerce et le développement, 1998

5. La deuxième partie du *Rapport sur le commerce et le développement, 1998* a été entièrement consacrée à l'Afrique. Les auteurs, qui s'étaient notamment inspirés des études faites pour la conférence de Maurice, y abordaient des questions comme l'épargne et l'investissement nationaux, la dette, les politiques agricoles, l'ajustement structurel, le commerce, l'industrie et la réforme des institutions. À l'issue de discussions qui ont été enrichies et stimulées par la participation de trois experts invités à parler des problèmes de développement de l'Afrique, le Conseil a adopté sur les questions considérées des conclusions importantes.

C. Travaux de recherche en cours demandés par des organes intergouvernementaux

6. Conformément au vœu qu'il avait émis dans ses conclusions concertées 454 (XLV), à sa quarante-cinquième session, de voir la CNUCED continuer d'étudier les liens entre le commerce, les transports internationaux et la croissance économique, le Conseil du commerce et du développement sera saisi, à sa quarante-sixième session, d'un document décrivant les incidences du coût élevé des transports sur la compétitivité et le commerce des pays africains, ainsi que les mesures pouvant aider à atténuer ce grave problème, l'accent étant mis tout spécialement sur l'élaboration de stratégies régionales et sous-régionales pour le développement de l'infrastructure. Ce document sera fondé sur l'expérience des pays d'Afrique et d'autres régions.

7. En outre, la CNUCED a entrepris, en vue de la quatrième Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de pays en développement de transit, ainsi que de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement (23-26 août), deux études consacrées à l'Afrique de l'Ouest et à l'Afrique centrale, qui analyseront l'importance et la structure des frais de transport internationaux, en particulier pour les pays sans littoral, et leurs incidences sur la compétitivité internationale.

8. Tout cela devrait faciliter l'élaboration, aux niveaux national, régional et international, de politiques susceptibles de résoudre les problèmes d'infrastructure qui se posent en Afrique dans le domaine des transports.

D. Rapport de 1999 sur les pays les moins avancés

9. Le *Rapport de 1999 sur les pays les moins avancés* sera axé sur l'amélioration de la capacité de production et de la compétitivité de ces pays - questions revêtant une importance particulière pour les PMA africains dont le développement et l'intégration dans le système commercial international sont entravés par de graves carences sur le plan de l'offre. Des études ont été entreprises sur certains d'entre eux afin de recueillir des données concrètes pour le rapport.

RELEVEMENT ET DÉVELOPPEMENT APRÈS LES CONFLITS

A. Somalie

10. Les activités de la CNUCED en Somalie s'étoffent : outre les activités portuaires et le transport, elles s'étendent désormais au commerce. Un nouveau projet financé par le PNUD et intitulé "Ports et efficacité commerciale en vue du redressement économique de la Somalie" comporte un volet sur le commerce et le développement du secteur privé. Un atelier s'est tenu à Doubaï, les 10 et 11 mai 1998, avec la participation de plus de 160 négociants et chefs d'entreprise somaliens provenant de toutes les régions du pays. Il a permis aux participants de se faire part de leur expérience et de s'informer des dernières tendances du commerce international, tant sur le plan des politiques que sur celui des pratiques. Les participants ont également examiné des recommandations visant à améliorer la logistique des circuits d'importation et d'exportation.

11. Deux projets financés par la CEE, visant à restaurer des bâtiments publics dans le Nord-Est et à améliorer la gestion du port de Berbera dans le Nord-Ouest, ont été menés à bien en 1998. En outre, la CNUCED a participé activement, sous la direction de l'OMI et avec la collaboration de la FAO, du PNUD et d'organisations non gouvernementales (UICN), à la réalisation d'une étude complète de la côte somalienne, afin d'évaluer l'impact d'activités non déclarées et potentiellement nuisibles à l'environnement.

12. Les travaux de la CNUCED ont pour objectif de contribuer à la réconciliation nationale et à la bonne gestion du pays. Des activités de suivi seront exécutées en coopération avec le CCI et d'autres organisations compétentes.

B. Évaluation du secteur des transports au Rwanda

13. Au lendemain de la crise politique qui a secoué le Rwanda en 1994, provoquant la mort de milliers de personnes et causant de graves dégâts matériels, la CNUCED a été sollicitée pour évaluer le secteur des transports dans le cadre du programme d'investissement public pour la période 1996-1998. Cette évaluation, présentée à l'occasion d'une table ronde à Genève en 1996, a été actualisée en 1998 et des recommandations précises ont été formulées en matière de politique et de planification des transports.

ACTIVITÉS SECTORIELLES

A. Commerce international

1. *Le programme intégré CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur des pays les moins avancés et d'autres pays africains 3/*

14. En février 1999, le montant total des contributions annoncées au Fonds commun d'affectation spéciale de ce programme s'élevait à 7,1 millions de dollars des États-Unis, d'où un déficit global de 3,2 millions de dollars pour la période 1998-2001. Les pays donateurs sont les suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Finlande, France, Irlande, Norvège,

Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse. Le fonds est administré par le CCI, sous la surveillance d'un comité directeur composé de représentants des pays donateurs, des pays bénéficiaires 4/ et des secrétariats du CCI, de la CNUCED et de l'OMC.

15. Le programme intégré, mis en oeuvre en mai 1998, comprend des projets nationaux qui ont été organisés en quinze groupes d'activités étroitement liées, afin de dégager des synergies et des économies d'échelle. Voici un aperçu des activités entreprises :

- Un stage intensif de formation d'instructeurs sur le système commercial multilatéral a été organisé à Genève, en novembre-décembre 1998, à l'intention de 23 participants de pays francophones (une formation analogue avait été dispensée en novembre 1997 à des instructeurs des pays anglophones participant au programme intégré). En collaboration avec quatre représentants de pays africains en poste à Genève, la CNUCED a réalisé un exposé vidéo des principales caractéristiques des négociations commerciales multilatérales, ainsi que des exercices de simulation pour aider à définir les intérêts nationaux en vue de ces négociations.
- Du matériel informatique et des logiciels sont fournis et des documents sur les Accords du Cycle d'Uruguay sont réunis afin d'aider à mettre en place, dans certains pays, des centres d'information à l'intention des milieux d'affaires (par le CCI) ainsi que des universitaires et des chercheurs (par la CNUCED). Des centres officiels de ce type ont déjà été créés par l'OMC. Les centres constitueront des sources d'information sur le système commercial multilatéral et permettront aux partenaires participant au programme d'échanger des données d'expérience dans le cadre d'un forum électronique de communication et de discussion.
- Des études de l'impact du système commercial multilatéral sur certains pays particuliers et de l'intégration de ces pays dans le système sont en cours et seront examinées à l'occasion d'ateliers nationaux. Cela aidera les pays bénéficiaires à se préparer à de futures négociations commerciales multilatérales et à formuler des stratégies d'exportation pour s'adapter à l'évolution des marchés mondiaux.
- Des ateliers régionaux spécialisés destinés aux formateurs ont été organisés, en mars 1999, au sujet de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce et de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, à Arusha (République-Unie de Tanzanie) pour le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie, et à Abidjan (Côte d'Ivoire) pour le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Ghana.
- Un site Web consacré au programme intégré est en cours d'installation; il s'agira essentiellement d'un forum électronique de communication et de discussion qui permettra à tous les participants au programme de discuter en ligne, d'échanger informations et données d'expérience et d'accéder à une source de documentation. Le site Web sera ouvert au public (bien que la diffusion de certains renseignements puisse être restreinte).

2. Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en vue d'aider les pays moins avancés dans leurs activités commerciales et liées au commerce

16. Les six principaux organismes d'assistance ^{5/} ont proposé, chacun de leur côté, des mesures visant à répondre aux besoins indiqués dans les évaluations soumises par 34 PMA. La deuxième phase, qui consiste à organiser des tables rondes générales pour chacun des PMA, est en cours. Vingt-deux pays se préparent, à des degrés divers, à tenir une table ronde sur les activités liées au commerce; 17 d'entre eux sont africains, à savoir : l'Angola, Djibouti, l'Éthiopie, la Gambie, la Guinée, les Maldives, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Niger, l'Ouganda, la République centrafricaine, le Soudan, le Tchad, le Togo, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie. Dans 11 de ces pays, une table ronde se déroulera dans les 12 mois qui viennent. Dans les autres pays qui ont manifesté leur intention d'organiser une table ronde, les préparatifs pourraient prendre la forme d'un "atelier de lancement" auquel seraient associées toutes les parties prenantes et qui viserait à renforcer les capacités, à responsabiliser davantage les pays bénéficiaires et à faire connaître le Cadre intégré.

17. Le Groupe de travail interorganisations, qui a tenu sa seizième session les 16 et 17 février 1999 au siège du FMI, à Washington, a décidé : d'élaborer un projet de document type contenant tous les éléments à fournir en vue d'organiser une table ronde, document qui serait transmis à la fois aux PMA souhaitant recevoir une aide pour préparer ce type de réunion et aux autres partenaires de développement pour observation; de confier à l'unité administrative du CCI la charge d'établir un calendrier réaliste pour la tenue des tables rondes; d'organiser des "ateliers de lancement" pour informer les participants des moyens et des objectifs du Cadre intégré et leur donner des directives sur la manière d'élaborer un programme pluriannuel; de créer un site Web sur le Cadre intégré en vue de toucher un public plus large. Les informations reçues des autres partenaires de développement en vue de l'élaboration de programmes nationaux pluriannuels seraient disponibles sur le site Web sous la rubrique "Communications/information".

3. Atelier de coordination des principaux conseillers des ministres du commerce des PMA, organisé dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC

18. La CNUCED prévoit d'organiser, pendant cinq jours, un atelier de coordination des principaux conseillers des ministres du commerce des pays les moins avancés, du 21 au 25 juin 1999. Deux participants venant de chacun des 29 PMA membres de l'OMC et des huit PMA en voie d'accession seront invités à y participer.

19. L'atelier offrira aux négociateurs commerciaux des PMA, notamment des PMA africains, une occasion importante d'examiner ensemble toute une série de questions soulevées par l'application des Accords du Cycle d'Uruguay, en vue d'aider les représentants de ces pays à élaborer des stratégies idoines pour la Conférence ministérielle de l'OMC, qui doit se tenir à Seattle, et du nouveau cycle de négociations.

4. Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

20. Dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, trois réunions préparatoires d'experts portant sur l'accélération de l'intégration des PMA dans le système commercial international ont été convoquées pour fin 1999; deux d'entre elles sont destinées aux PMA africains, l'une aux pays francophones et l'autre aux pays anglophones.

5. Assistance technique PNUD/CNUCED à l'Afrique 6

21. L'objectif de l'assistance technique à fournir dans le cadre du programme régional du PNUD intitulé "Renforcement des capacités pour le commerce et l'investissement en Afrique" est d'aider les gouvernements africains et leurs négociateurs à Genève à participer concrètement et efficacement aux négociations commerciales régionales et mondiales, et notamment à faire davantage le lien entre les négociations à l'OMC et la poursuite de leurs objectifs en matière de commerce et de développement. Les autres activités portent notamment sur la formation à la diplomatie commerciale multilatérale, l'assistance aux pays africains pour l'accession à l'OMC, et les questions relatives au commerce et à l'environnement. Conscient de l'urgence des besoins, le PNUD a d'ores et déjà manifesté son intention d'apporter en priorité un appui technique aux gouvernements africains en vue des préparatifs de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC et des négociations commerciales qui suivront.

6. Les nouveaux thèmes et le système commercial multilatéral

22. En vue de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC et des cycles de négociations commerciales multilatérales à venir, la CNUCED a prévu d'organiser de nombreuses réunions à l'intention des pays en développement jusqu'à la fin du mois de juillet 1999, délai indicatif fixé pour la présentation de propositions destinées à figurer dans la Déclaration ministérielle de l'OMC, dont la rédaction devrait commencer en septembre 1999. Trois ateliers régionaux doivent avoir lieu respectivement en Asie, en Afrique ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes. Celui qui doit se tenir en Afrique réunira de hauts responsables et des négociateurs qui examineront et définiront les intérêts des pays africains dans le cadre des prochaines négociations à l'OMC, compte tenu des discussions menées parallèlement aux niveaux régional et sous-régional. Il portera sur des préoccupations propres à l'Afrique et sur des questions liées à la négociation, entre les pays ACP et l'Union européenne, d'un accord destiné à succéder à la Convention de Lomé, notamment la question des relations entre cet accord et les pourparlers à l'OMC.

7. Accession à l'OMC

23. La CNUCED a apporté une assistance à l'Algérie et au Soudan en vue de leur accession à l'OMC.

8. Intégration régionale

24. La CNUCED aide les groupements de pays africains à mettre l'intégration régionale au service de l'expansion du commerce et de l'investissement. Une assistance est fournie à l'Union du Maghreb arabe pour l'élaboration d'une stratégie régionale commune et cohérente en matière de commerce et de développement, compte tenu des profondes transformations des conditions extérieures, et notamment de la conclusion des Accords du Cycle d'Uruguay et des accords euro-méditerranéens. La CNUCED prodigue un appui technique et des conseils pour la rédaction d'un accord de libre-échange entre les pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui devrait être achevée à la fin de 1999. Un responsable de la SADC sera formé à la CNUCED (à Genève) pour créer une base de données commerciales à partir de la base du Système d'analyse et d'information commerciales (TRAINS). La CNUCED apportera également un appui à l'Afrique du Sud en ce qui concerne les incidences commerciales et les règles d'origine du projet d'accord de libre-échange entre ce pays et l'Union européenne. Elle a fourni une assistance technique et des conseils à plusieurs pays d'Afrique du Nord pour la négociation d'accords d'association avec l'Union européenne (accords euro-méditerranéens). Le programme d'assistance technique CNUCED/PNUD mentionné plus haut prévoit de privilégier le renforcement des capacités des groupements régionaux africains. L'assistance de la CNUCED prend notamment la forme de conseils sur les réductions tarifaires, l'accès aux marchés et les règles d'origine, sur les effets des zones de libre-échange utilisant le Système pour l'analyse des marchés et les restrictions au commerce (SMART), sur l'adaptation de modules d'information provenant de la base TRAINS de la CNUCED, ainsi que sur la mise en valeur des ressources humaines.

9. Produits de base

25. La CNUCED a organisé, en coopération avec d'autres organismes, un forum sur la compétitivité des pays africains, qui s'est tenu en mars 1999 à Dakar, et a établi un rapport sur la libéralisation du commerce international et ses incidences sur la diversification en Afrique. Les participants étaient des acteurs clefs venant des secteurs public et privé ainsi que des milieux universitaires et de la société civile, qui ont parlé du commerce, de l'investissement, de la gestion, du capital social, du développement des entreprises et de la technologie. Ils ont adopté la Déclaration de Dakar sur la compétitivité des pays africains, qui définit un projet global à long terme pour le continent ainsi que des stratégies et orientations aux niveaux régional, sous-régional et national, et encourage l'action à l'échelle du continent pour renforcer les capacités nationales et régionales de soutenir la concurrence sur le nouveau marché mondial.

26. En mai 1999, la CNUCED organisera en Côte d'Ivoire, à l'invitation du Gouvernement de ce pays, un colloque régional sur la poursuite de la libéralisation du commerce agricole et de la diversification du secteur des produits de base en Afrique. Ce colloque, qui réunira des agriculteurs, des négociants et des responsables gouvernementaux, devrait contribuer à définir des initiatives de négociation concernant les questions qui intéressent particulièrement les pays africains tributaires de produits de base, et renforcer ainsi la position de ces pays dans les négociations qui seront menées à l'OMC sur la libéralisation du commerce agricole.

27. En ce qui concerne la gestion des risques et le financement dans le secteur des produits de base, les activités sont axées sur le financement structuré, ainsi que sur le commerce du pétrole. La CNUCED coopère avec la Banque africaine d'import-export et avec la Banque de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe pour le commerce et le développement, afin de faire connaître les techniques de financement structuré aux responsables et aux banques locales; elle étudie également la possibilité d'appliquer ces techniques à des produits de base non traditionnels et de les faire adopter par des groupes tels que les associations d'agriculteurs. Les conférences annuelles sur le commerce et le financement du pétrole (celle de 1998 a attiré quelque 270 participants) constituent la partie la plus visible des activités menées afin d'améliorer les pratiques dans ce secteur en Afrique.

10. Commerce et environnement

28. La CNUCED élabore plusieurs projets d'assistance technique au renforcement des capacités dans le domaine du commerce, de l'environnement et du développement durable en Afrique, au niveau national et régional. Ils comprennent notamment un projet en faveur du Mozambique et un autre en faveur du Bénin, du Burkina Faso et du Mali. Il est également question d'étendre à d'autres PMA d'Afrique australe le projet national exécuté au Malawi avec l'appui du PNUD, visant à évaluer les possibilités de remplacer la production et l'exportation de tabac par celles d'autres produits agricoles.

29. Comme suite à un séminaire régional sur le commerce et l'environnement, organisé à Harare (Zimbabwe) en février 1999, la CNUCED, le PNUE et le Centre international de commerce et de développement durable comptent élaborer un programme de renforcement des capacités dans le domaine du commerce, de l'environnement et du développement.

11. Politique de concurrence

30. Les conseils et l'appui au renforcement des capacités que la CNUCED fournit aux pays africains sont axés sur l'élaboration d'une bonne politique de concurrence, l'adoption de mesures concrètes pour aider les gouvernements à appliquer cette politique, l'établissement d'un régime de concurrence optimal et la définition du rôle et la place des autorités de la concurrence dans l'appareil gouvernemental.

31. Les activités menées par la CNUCED en 1998 ont été les suivantes :

- Une assistance a été fournie au Malawi pour la mise au point du projet de loi sur la concurrence. On a également aidé des responsables malawiens à participer à un stage de formation de trois semaines organisé par la Commission des monopoles et des prix du Kenya, en coopération avec la CNUCED.
- La CNUCED a poursuivi sa collaboration avec le Gouvernement mauricien pour mettre au point le texte de la loi nationale sur la concurrence.
- Dans le cadre d'un programme de formation destiné à la Zambie, trois commissaires zambiens ont été détachés auprès de l'organe norvégien chargé de la concurrence en septembre 1998.

- Une assistance a été fournie au Maroc pour l'élaboration de la loi sur la concurrence, qui a été adoptée par le Parlement en mars 1999.
- En collaboration avec les autorités italiennes de la concurrence et la Commission européenne (DG-IV), la CNUCED a conseillé les Gouvernements égyptien et kényen sur la révision de leur droit de la concurrence. Elle a également organisé un voyage d'étude à l'intention des membres de la Commission des monopoles et des prix du Kenya, qui ont rendu visite aux autorités de la concurrence des États-Unis d'Amérique.

32. Les activités régionales et sous-régionales ci-après méritent d'être mentionnées :

- En coopération avec le secrétariat de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC), la CNUCED a organisé un atelier de deux semaines sur le droit et la politique de la concurrence, en juillet 1998 à Libreville (Gabon). Des participants venant du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale, de la République centrafricaine et du Tchad y ont assisté.
- Les travaux préparatoires pour définir une politique de la concurrence commune à tous les membres du Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) se sont achevés et il est prévu de tenir une conférence sous-régionale en juin 1999, à Lusaka, afin d'adopter cette politique.
- En coopération avec les autorités de la Côte d'Ivoire, la CNUCED a organisé en décembre 1999, à Abidjan, un séminaire régional sur le droit et la politique de la concurrence et sur la protection des consommateurs, destiné aux pays d'Afrique de l'Ouest. Les participants représentaient divers ministères, associations professionnelles et groupes de consommateurs de huit pays de la région, à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie, le Sénégal, le Tchad et le Togo.
- Il est prévu de tenir pendant le premier semestre de 1999, au Maroc, un séminaire sous-régional sur le rôle de la législation relative à la concurrence et à la protection des consommateurs dans les pays en développement.

12. Diplomatie commerciale

33. En septembre 1998, la CNUCED et le Ministère mozambicain du commerce, du tourisme et de l'industrie ont organisé à Maputo un atelier sur la mise en valeur des ressources humaines dans le commerce international, qui a aidé les participants à mieux comprendre les obligations et débouchés découlant du Cycle d'Uruguay pour le Mozambique. Il y a notamment été question du commerce et de l'environnement, de l'accord commercial réciproque de la SADC, ainsi que du SGP et de sa non-réciprocité.

13. TRAINFORTRADE et TRAINMAR 7/

34. Les activités menées en Afrique dans le cadre du programme TRAINMAR (Développement de la formation dans le domaine des transports maritimes) ont été regroupées avec celles du programme TRAINFORTRADE au milieu de l'année 1998, afin de tirer le meilleur parti des ressources des pays concernés et du secrétariat de la CNUCED. Le premier fruit de cette nouvelle approche est une stratégie de formation des cadres portuaires, actuellement mise à l'épreuve au Bénin, au Gabon et au Sénégal. Du matériel de formation inspiré des travaux de recherche et de coopération technique de la CNUCED dans le domaine portuaire a été élaboré à l'intention des ports intéressés.

35. La CNUCED recherche des financements pour d'autres projets. L'un d'entre eux vise à renforcer les modalités de transport direct au Bénin, au Mali et au Burkina Faso. D'autres ont pour but d'accélérer les exportations agricoles des pays d'Afrique de l'Ouest et d'améliorer la coordination des politiques commerciales des pays de l'océan Indien. Des projets sont également prévus pour les pays africains lusophones.

B. Services

1. Programme coordonné d'aide dans le secteur des services en Afrique (CAPAS)

36. Ce programme continue de susciter un grand intérêt chez les pays africains. Il sert à renforcer les capacités pour faire mieux comprendre le rôle des services dans l'économie nationale, élaborer des politiques et aider les pays africains à lier la libéralisation dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services à des objectifs nationaux de développement clairement définis. Jusqu'à présent, une vingtaine de pays africains en ont bénéficié 8/. En novembre 1998, une réunion régionale consacrée au CAPAS a été organisée à Maurice, afin d'examiner le profil national de certains secteurs de services de pays participants et d'adopter une approche commune pour la préparation des négociations sur le commerce des services qui s'ouvriront en l'an 2000.

37. Comme suite à la réunion de Maurice, la CNUCED organise, en collaboration avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale/Institut de développement économique (IDE), l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), la tenue en 1999, en Afrique, de trois séminaires sous-régionaux visant à aider les gouvernements africains à se préparer aux négociations sur le commerce des services et, notamment, à renforcer leur coordination au niveau sous-régional.

2. Le programme relatif aux pôles commerciaux

38. Comme on l'a signalé l'année dernière, le programme relatif aux pôles commerciaux bénéficie en Afrique d'un rang de priorité élevé, en particulier dans les pays les moins avancés. Des efforts accrus ont été faits pour organiser des cours de formation, en vue de renforcer les pôles commerciaux existants et les rendre opérationnels aussi vite que possible.

39. Des activités concernant les pôles commerciaux viennent de démarrer dans le cadre du programme intégré CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur des pays les moins avancés et d'autres pays africains 9/. Des consultants ont été désignés pour effectuer des missions dans les huit pays bénéficiaires (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Tunisie). Pendant la première phase du projet, des enquêtes seront réalisées au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie.

a) *Pays francophones et lusophones*

40. Quinze pays francophones ou lusophones participent au programme relatif aux pôles commerciaux 10/. Les demandes d'assistance reçues de l'Angola, de Djibouti, du Tchad et du Togo seront satisfaites lorsque des ressources seront disponibles. Une mission se rendra prochainement à Madagascar.

41. Le pôle commercial de Dakar (Sénégal), officiellement inauguré en octobre 1998, est le premier, au sein du réseau mondial de pôles commerciaux (GTPNet), à proposer des services de facilitation du commerce.

42. Des représentants d'Algérie, du Maroc et de Tunisie ont assisté au premier atelier régional sur le commerce électronique, organisé en Égypte (26-28 septembre 1998) dans le cadre du projet régional arabe CNUCED/PNUD (RAB/96/001). L'objectif de l'atelier était de faire mieux connaître les débouchés et les enjeux du commerce électronique. Les participants ont souligné que les pôles commerciaux devraient devenir les centres nationaux de coordination du commerce électronique.

b) *Afrique anglophone*

43. Le Soudan est devenu le dix-septième pays anglophone participant officiellement au programme relatif aux pôles commerciaux 11/>.

44. Deux stages de formation à la conception et à l'édition de pages web ont été organisés, l'un à Lusaka (Zambie) du 19 au 30 octobre 1998, et l'autre à Addis-Abeba (Éthiopie) du 23 novembre au 4 décembre 1998. Ces stages, auxquels ont pris part respectivement 15 et 12 personnes, visaient à apprendre au personnel et aux membres du réseau de pôles commerciaux comment concevoir et actualiser leurs propres pages d'accueil, ainsi qu'à leur expliquer le parti qui peut être tiré d'Internet comme outil de promotion du commerce.

45. La troisième réunion régionale de pôles commerciaux d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe a eu lieu à Harare (Zimbabwe), les 1er et 2 juin 1998, avec la participation de représentants de l'Afrique du Sud, de l'Érythrée, de l'Éthiopie, du Lesotho, du Malawi, du Mozambique, de la Namibie, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe. Elle a confirmé l'intérêt que les participants portaient à la création d'un forum des pôles commerciaux d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe qui serait ouvert à tous les pôles de la région. La réunion a été suivie d'un stage de formation de trois jours donné par le CCI sur la gestion et les technologies de l'information au service du commerce international.

46. Le pôle commercial du Caire (Égypte), qui fonctionne depuis 1994 et a mis en place un réseau de bureaux locaux dans tout le pays, s'efforce de

lancer des services de commerce électronique. En décembre 1998, une mission dépêchée par la CNUCED a réalisé une étude de faisabilité à cette fin.

47. Un pôle commercial a été créé au Ministère éthiopien du commerce et de l'industrie en octobre 1997. Il comprend actuellement 66 membres (exportateurs, importateurs, banquiers, assureurs, transitaires). En novembre 1998, la CNUCED a organisé un stage de formation à la conception et à l'édition de pages web, auquel 12 personnes du pôle ont participé. Auparavant, deux missions de la CNUCED s'étaient rendues sur place. L'Éthiopie est un des pays bénéficiaires du projet Méditerranée 2000 12/. Un montant total de 40 000 dollars des États-Unis a été alloué pour la consolidation du pôle commercial d'Addis-Abeba en 1999.

3. SYDONIA

48. Le Système douanier automatisé (SYDONIA) est actuellement installé ou en cours d'installation dans 25 pays africains 13/.

49. En 1998, de nouveaux projets nationaux ont été élaborés au Tchad et au Malawi et des donateurs se sont engagés à les financer. Un donateur a décidé de prendre en charge le coût d'un autre projet en Érythrée, mais les travaux n'ont pas encore commencé. Au Rwanda, le donateur qui a apporté un appui institutionnel au service des douanes a prié la CNUCED d'établir un projet visant à élargir l'emploi du SYDONIA et à en assurer la pérennité.

50. Douze pays membres de la COMESA ont installé ou installent actuellement le système et un nouveau projet régional devrait être lancé à la mi-1999. Un projet relais élaboré pour le Centre régional ASYCUDA-EUROTRACE et financé par l'Union européenne a été adopté et mis en chantier, en attendant l'approbation du projet régional.

51. Neuf pays membres de la CEDEAO ont installé le système. On élabore actuellement un nouveau projet régional visant à instaurer une coopération entre le centre informatique de la CEDEAO à Lomé et la CNUCED, pour aider à régler les problèmes de compatibilité de la version 2.7 avec l'an 2000 et jeter les bases techniques et fonctionnelles du passage à la version 3.

52. Conformément à la Déclaration de Manille adoptée à la première Réunion mondiale des usagers du SYDONIA, en 1998, les utilisateurs de la version 2 désireux de passer à la version 3 devraient se soumettre à un bilan de fonctionnement avant d'élaborer le projet définitif, cela afin de tirer le meilleur parti, sur le plan de la facilitation du commerce, de la version 3 (commerce direct et sélectivité). Le Zimbabwe est le premier pays à entreprendre ce type de bilan.

C. Dette, gestion de la dette et flux financiers

1. Club de Paris

53. Le secrétariat de la CNUCED continue de participer en qualité d'observateur aux réunions du Club de Paris consacrées à la renégociation de la dette bilatérale publique des pays en développement. En 1998, 11 pays au total ont rééchelonné ou restructuré leurs dettes publiques bilatérales envers des créanciers du Club de Paris. Six d'entre eux étaient des pays d'Afrique

subsaharienne, à savoir : la Côte d'Ivoire, le Mozambique, l'Ouganda, la République centrafricaine, le Rwanda et le Sénégal. Plusieurs ont obtenu des conditions plus avantageuses au titre de l'initiative relative aux pays pauvres très endettés (initiative PPTE), notamment à la faveur des premières restructurations de la dette aux conditions de Lyon, prévoyant une réduction de 80 % de la dette ou de son service (contre 67 % aux conditions de Naples, qui étaient les plus favorables avant l'initiative PPTE). Un nouvel accord de sortie a été signé, portant à cinq le nombre de pays d'Afrique subsaharienne n'ayant plus besoin de rééchelonner leur dette à l'égard du Club de Paris depuis que des accords de sortie aux conditions de Naples ont été proposés en 1995.

54. La Côte d'Ivoire a conclu un nouvel accord de restructuration aux conditions de Lyon en avril 1998, tandis que l'Ouganda et le Mozambique obtenaient un allègement progressif des dettes restructurées envers le Club de Paris. Pour sa part, le Sénégal a signé, en juin 1998, un accord de sortie comportant une réduction de l'encours de la dette aux conditions de Naples. Au deuxième semestre 1998, le Rwanda et la République centrafricaine et, en avril 1999, la Zambie ont obtenu un allègement du service de la dette aux conditions de Naples à l'appui de nouveaux accords FASR (Facilité d'ajustement structurel renforcée) conclus avec le FMI. En analysant les problèmes de développement des pays d'Afrique et en leur fournissant des services consultatifs pour leur permettre de mieux gérer leur dette et d'élaborer des stratégies de négociation appropriées dans ce domaine, la CNUCED peut beaucoup aider les pays débiteurs à obtenir un allègement optimal de leur dette.

2. L'initiative PPTE

55. Conformément aux conclusions concertées 454 (XLV) adoptées par le Conseil du commerce et du développement, le secrétariat de la CNUCED a continué de suivre de près les problèmes d'endettement des pays africains, notamment dans le cadre de l'initiative PPTE. Il considère que deux types de mesures permettraient d'accélérer l'octroi d'un allègement suffisant de la dette à l'ensemble des pays pauvres. Il faudrait, premièrement, lever les contraintes et incertitudes financières et consacrer à l'initiative les ressources nécessaires à un allègement plus poussé et plus rapide, et, deuxièmement, assouplir les critères d'admissibilité en abaissant le seuil et les fourchettes de viabilité de la dette. Dans le cadre du mandat que lui a confié l'Assemblée générale des Nations Unies, le secrétariat de la CNUCED a entrepris une évaluation approfondie des problèmes d'endettement des pays en développement et formulé plusieurs propositions constructives visant à améliorer les mesures prises pour y remédier, y compris l'initiative PPTE. Ces propositions seront analysées dans le cadre de l'examen approfondi de l'initiative PPTE que le FMI et la Banque mondiale ont entamé, et au Sommet de Cologne, en juin 1999.

56. Les progrès de l'initiative PPTE sont, hélas, bien lents. Pour résoudre les problèmes de surendettement des pays pauvres très endettés d'Afrique subsaharienne, il est essentiel d'adopter de nouvelles méthodes permettant de consentir plus rapidement un allègement de la dette à un groupe élargi de bénéficiaires; et les pays qui sortent d'une guerre civile ou d'un conflit et

qui ont besoin d'une assistance exceptionnelle pour le relèvement économique doivent bénéficier de conditions particulières.

57. En 1999, le secrétariat évaluera les résultats de l'initiative PPTTE pour les premiers pays auxquels elle a été appliquée. Il s'agira d'étudier l'efficacité des mécanismes d'allégement de la dette dans des cas particuliers et de mettre au point une méthode d'évaluation dont d'autres pays bénéficiaires de l'initiative pourraient se servir pour évaluer l'allégement de la dette dont ils auraient besoin.

3. Autres questions financières

a) Aide publique au développement

58. Selon des informations récentes de la Banque mondiale, les pays en développement ont reçu des apports à des conditions favorables d'un montant total net de 32,7 milliards de dollars en 1998, soit moins qu'en 1997 (33,4 milliards) et en 1990 (44,8 milliards). Cette baisse touche particulièrement les pays d'Afrique subsaharienne car l'APD constitue leur principale source de financement extérieur. Il convient de rappeler qu'à sa quarante-quatrième session, le Conseil du commerce et du développement avait demandé à la CNUCED de continuer d'étudier les moyens d'accroître les ressources pour le développement en Afrique, en particulier en analysant les moyens d'utiliser l'APD pour attirer d'autres types de flux. En réponse à cette demande, le secrétariat a fait une étude sur la question (chap. 2 de la première partie du *Rapport de 1998 sur les pays les moins avancés*).

b) Investissements de portefeuille

59. Afin d'examiner comment les fonds de placement pourraient servir à attirer vers les PMA des investissements étrangers, en particulier dans le tourisme, dans l'agroalimentaire et dans les infrastructures, des études de faisabilité ont été réalisées pour plusieurs pays africains. On y analysait les mécanismes qui permettraient le mieux de canaliser vers ces pays des flux autres que les investissements étrangers directs (IED), ainsi que le cadre commercial, juridique et financier à mettre en place pour garantir la viabilité de ces fonds. Au premier semestre 1998, la CNUCED a publié un document sur les marchés en formation ("*Investing in pre-emerging markets*" (UNCTAD/GDS/GFSB/3)) qui a été diffusé aux investisseurs. Cette publication, ainsi que les résultats du séminaire pilote sur la mobilisation de l'investissement étranger dans les PMA, ont été présentés à l'occasion d'un séminaire organisé conjointement par la CNUCED et le Macroeconomic and Financial Management Institute of Eastern and Southern Africa (MEFMI), en novembre 1998. Les participants à ce séminaire ont examiné, entre autres, les avantages et les inconvénients possibles des investissements de capital-risque, et les chances qu'avaient les pays africains d'attirer ce type de flux.

c) La stratégie de gestion de la dette du Gouvernement mauricien

60. Des services consultatifs en matière de stratégie de gestion de la dette ont été fournis à la demande du Ministère mauricien des finances. En 1998, un atelier consacré à la gestion des risques financiers a été organisé avec l'appui technique de l'International Finance and Commodities Institute.

4. Programme relatif au système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE)

61. Depuis le dernier rapport, la CNUCED a, dans le cadre du programme SYGADE, effectué des missions en Angola, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, en Mauritanie, en Namibie, au Rwanda, à Sao Tomé-et-Principe, au Sénégal et au Togo en vue de dispenser une formation, d'évaluer les besoins et de parachever des descriptifs de projets.

62. En matière de gestion de la dette, la CNUCED coopère étroitement avec le Bureau de l'analyse des politiques de développement et rédige actuellement un rapport destiné au Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales. Le PNUD est en train d'établir un rapport sur la dette et sur le développement humain durable, auquel la CNUCED a apporté une contribution importante pour ce qui est de la gestion de la dette.

D. Investissement international et développement des entreprises

1. Investissement

a) Analyse internationale

63. Le *World Investment Report 1998* comprend un chapitre spécialement consacré aux investissements étrangers directs en Afrique, y compris une analyse détaillée des pays qui ont particulièrement bien réussi à attirer l'IED.

64. Une note intitulée "FDI in Africa: Performance and Potential" (UNCTAD/ITE/Misc.5) a été rédigée en 1998 à l'intention de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes (14-18 septembre 1998). Elle est actuellement révisée et sera publiée sous forme de brochure en juillet 1999.

65. L'une des études réalisées dans le cadre du projet de recherche interrégional sur les sociétés transnationales et sur la restructuration industrielle dans les pays en développement a porté sur les activités de ces sociétés et des petites et moyennes entreprises dans le secteur de la transformation des minéraux et des métaux au Zimbabwe, et a permis de procéder à une analyse comparative de la restructuration des industries exploitant des ressources naturelles au Chili.

b) Examens des politiques nationales

66. Les examens de la politique d'investissement auxquels la CNUCED procède sont destinés à faire connaître aux gouvernements et au secteur privé international les conditions d'investissement dans des pays donnés. Ils sont soumis à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes de la CNUCED. Le premier d'entre eux a été réalisé en Égypte et des ateliers ont été organisés en mars 1999 au Caire et à Alexandrie avec le concours d'associations professionnelles locales. Des examens sont également en cours en Ouganda, à Maurice et au Zimbabwe.

67. La CNUCED examine en outre la politique scientifique et technique et la politique d'innovation de certains pays et fait des recommandations visant à renforcer la compétitivité des ressources économiques et scientifiques nationales. En Afrique, l'Éthiopie et la République-Unie de Tanzanie ont demandé que soit entrepris un examen de ce type, parallèlement à celui de la politique d'investissement. Dans ces deux pays, la CNUCED procède ainsi à un examen intégré des politiques d'innovation et d'investissement.

c) Les cadres réglementaires

68. Dans le cadre du programme de travail sur la mise en place éventuelle d'un cadre multilatéral pour l'investissement étranger, un colloque régional sera organisé au Caire les 17 et 18 mai 1999, avec la participation de pays africains arabophones. Parmi les autres activités prévues en 1999 en Afrique figurent un colloque régional sur les accords internationaux d'investissement dans la perspective du développement, destiné aux PMA africains, et un stage de formation intensive à l'intention de diplomates débutants sur des sujets liés à ce type d'accords.

69. Avec la Chambre de commerce internationale (CCI), la CNUCED a entrepris de réaliser des guides de l'investissement et de renforcer les capacités dans les PMA. Le projet a démarré en Éthiopie et au Mali, des ateliers étant organisés à Addis-Abeba en janvier et avril 1999 en vue de rédiger un guide et de dispenser une formation à la promotion de l'investissement, ainsi qu'à Bamako en avril 1999. Il est prévu de mener des activités dans d'autres pays africains (Madagascar, Mozambique et Ouganda) à la fin de 1999, en fonction des ressources disponibles.

70. La CNUCED a aidé le Gouvernement gambien à élaborer une politique et un code d'investissement. Elle a également participé à l'organisation d'une table ronde sur le commerce, l'investissement et le développement du secteur privé qui se tiendra en mai-juin 1999.

71. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la CNUCED ont prodigué des conseils aux autorités ougandaises chargées de l'investissement sur la réglementation des zones industrielles. Elles ont réalisé une étude préliminaire de faisabilité sur la création d'une zone franche industrielle.

72. Dans le cadre d'un projet régional visant à harmoniser la législation des pays arabes en matière d'investissement, la CNUCED a fait des études sur les lois marocaines et égyptiennes en vigueur. Les pays africains arabophones ont participé à un atelier régional à Beyrouth en septembre 1998, qui sera suivi d'un atelier au Maroc en juin 1999.

d) Promotion de l'investissement

73. Avec l'aide de la CNUCED et d'autres organisations multilatérales telles que l'ONUDI et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), les organismes africains compétents participent activement aux travaux de l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA), qui visent à faire connaître les meilleures pratiques et les méthodes ayant fait leurs preuves dans ce domaine. Ils ont créé une antenne régionale de la WAIPA, avec laquelle la CNUCED a organisé en Afrique du Sud,

en juin 1998, une réunion où ces organismes ont débattu des moyens d'établir une coopération efficace avec leurs homologues des pays développés.

74. Le projet pour la promotion de liens commerciaux et des investissements directs dans le secteur des produits de base et autres produits réunit des chefs d'entreprise asiatiques et africains dans le cadre d'ateliers organisés sur les deux continents en vue d'étudier les perspectives de collaboration. Un forum de cinq jours sur l'établissement de liens commerciaux entre l'Asie et l'Afrique dans l'optique de l'investissement et de la diversification des échanges a eu lieu à Kuala Lumpur en mars 1999, avec la participation d'une centaine de chefs d'entreprise originaires de 10 pays africains et de 13 pays asiatiques. Quelque 120 tête-à-têtes ont été organisés, avec à la clé la signature de plus de 15 accords de coopération ou de commercialisation entre les entreprises.

75. La CNUCED a entrepris un nouveau projet financé par le PNUD, qui consiste à évaluer les exigences à satisfaire pour attirer en Afrique des investissements étrangers directs asiatiques. Une attention particulière est accordée aux IED par et dans les petites et moyennes entreprises. Ce projet fera appel à la coopération Sud-Sud.

76. En coopération avec le MEFMI (institut de gestion macroéconomique et financière d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe), un séminaire sur le thème "Investissements étrangers directs et croissance économique" a été organisé à Kampala (Ouganda) en décembre 1998. De hauts fonctionnaires de 14 pays de la région y ont participé.

77. En septembre 1998, la CNUCED a organisé un atelier sur la promotion de l'investissement, pour le Gouvernement soudanais. Elle a proposé un programme d'assistance technique visant à renforcer les moyens de l'organisme responsable de l'investissement, constitué depuis peu.

78. Au Kenya, la CNUCED aide le centre de promotion de l'investissement à créer un service chargé de rechercher et attirer des investisseurs étrangers.

2. Développement des entreprises

a) Projets de recherche

79. Le projet pour le renforcement de la participation des femmes chefs d'entreprise dans les PMA 14/ progresse. Une étude sur le thème "Les femmes chefs d'entreprise en Afrique : profils, problèmes et politiques" sera examinée par des responsables à l'occasion d'un séminaire régional qui se tiendra au Burkina Faso en juin 1999 et qui est organisé en coopération avec l'ONUDI.

80. Un autre projet pour le renforcement du dialogue entre le secteur public et le secteur privé dans les PMA vise à évaluer dans quelle mesure ce dialogue a abouti à la mise en place d'un cadre politique cohérent pour le développement des entreprises dans les pays en question. Les PMA africains sélectionnés pour ce projet sont l'Éthiopie, la République-Unie de Tanzanie et Madagascar. Une étude a été entreprise sur les différentes formes que peut

revêtir le dialogue et les divers niveaux auxquels il devrait s'établir, ainsi que sur les stratégies à suivre pour passer de l'antagonisme à la coopération.

81. Un des articles du *Bulletin ATAS* rédigé par la CNUCED en 1998 exposait les enjeux de la coopération entre les organismes de recherche-développement et les entreprises en Afrique, notamment en République-Unie de Tanzanie. Un autre article étudiait le développement des groupements d'entreprises et des partenariats dans certains pays d'Afrique de l'Ouest en vue de créer un climat propice aux petites entreprises, et analysait le rôle de ces dernières dans l'économie.

b) Projets de coopération technique - services d'appui aux entreprises

82. Dans le cadre du Programme de développement de l'esprit d'entreprise et des petites et moyennes entreprises (EMPRETEC) 15/, quatre centres nationaux EMPRETEC ont aidé à répondre aux besoins de plus de 4 000 chefs d'entreprise africains. En 1998, un nouveau programme a démarré au Maroc et d'autres projets seront entrepris en Afrique dans le cadre de l'initiative "Enterprise Africa" lancée par le Bureau régional du PNUD pour l'Afrique.

83. L'Éthiopie et le Maroc reçoivent actuellement une assistance au titre de Méditerranée 2000, programme de renforcement des capacités visant à stimuler la croissance et la compétitivité des PME, qui a commencé en 1998 16/. Comme on l'avait signalé l'année dernière, le programme a été étendu à l'Égypte, à l'Érythrée, à l'Ouganda et à la Tunisie.

84. En novembre 1998, la CNUCED a participé à la convention et à la foire commerciale des industries du cuir en Afrique, organisée par le CCI en Afrique du Sud. Elle a présenté un exposé sur le rôle des associations industrielles dans la mondialisation de l'économie et a aidé concrètement à la constitution de l'African Federation of Leather and Allied Industries (AFLAI) en établissant un modèle de statuts pour cette organisation.

85. Des progrès ont été réalisés en matière d'assistance technique dans le cadre du programme national intégré pour la Gambie en vue de la restructuration du Bureau des services consultatifs pour les entreprises locales. La CNUCED a aidé à établir un avant-projet de restructuration prévoyant la transformation de ce bureau en institution autonome, qui sera présenté à la prochaine réunion de donateurs.

86. En coopération avec l'Association arabe d'experts-comptables et le PNUD, la CNUCED a organisé à Alexandrie (Égypte) les 5 et 6 décembre 1998 un atelier sur la comptabilité des coûts et passifs environnementaux et la présentation de l'information financière correspondante. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) met également au point un nouveau système de comptabilité pour les petites et moyennes entreprises. Les besoins en la matière seront évalués au Botswana, au Burundi, au Cameroun, au Kenya, au Maroc et au Sénégal.

E. Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique

87. En tant que chef de file pour les activités concernant les débouchés commerciaux et les investissements, la CNUCED a rendu compte à la

septième session du Comité directeur de l'Initiative spéciale des travaux relevant du programme intégré CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur des pays les moins avancés et d'autres pays africains, ainsi que du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA. Suite aux débats du Comité directeur, la CNUCED a été priée d'organiser, en coopération avec l'ONUDI, une réunion technique interorganisations sur le commerce, l'investissement et le développement industriel. Celle-ci a eu lieu le 30 novembre 1998 sous la présidence du Coordonnateur spécial pour l'Afrique de la CNUCED, avec la participation de la CEA, de la FAO, de l'OIT, du FMI, de l'OMI, du CCI, de l'ONUDI, du PNUD et de l'OMC. Les participants ont défini trois domaines où il convient de renforcer la coopération et la coordination interorganisations : l'ONUDI, la FAO et l'OMPI devraient être associées plus étroitement aux activités des six principaux organismes intervenant dans le cadre intégré; les divers organismes devraient collaborer plus étroitement et exploiter les synergies pour le développement des entreprises, notamment des PME; il faut promouvoir la coopération au développement des transports et des infrastructures dans les pays africains. À la huitième session du Comité directeur, la CNUCED a rendu compte des résultats de la réunion technique et des activités de suivi.

88. En outre, suite aux discussions menées et aux décisions prises par le Comité du programme et de la coordination à New York en 1998, la CNUCED a établi un rapport décrivant les enjeux et proposant l'instauration d'une coopération interorganisations en vue de la diversification des économies africaines, qui sera soumis à la réunion du Comité directeur de l'Initiative spéciale pour examen et suite à donner.

Notes

1/ Examen de haut niveau à mi-parcours (TD/B/45/8), p. 6 et 27, par. 4 i).

2/ Les travaux de recherche et d'analyse réalisés dans des secteurs particuliers sont exposés dans les sections correspondantes.

3/ Les objectifs du programme sont exposés au paragraphe 7 du document TD/B/EX(18)/2. Les pays bénéficiaires sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Tunisie.

4/ Le projet concernant la Tunisie est financé et géré par le PNUD dans le cadre de l'exécution nationale.

5/ CNUCED, CCI, FMI, Banque mondiale, OMC et PNUD.

6/ Ce programme est décrit dans le document TD/B/EX(18)/2.

7/ Les objectifs du programme TRAINFORTRADE sont décrits dans le document TD/B/EX(18)2.

8/ Voir le paragraphe 28 du document TD/B/EX(18)/2.

9/ Voir le paragraphe 14 ci-dessus.

10/ La liste des pays concernés est donnée au paragraphe 30 du document TD/B/EX(18)/2.

11/ Ibid., par. 34.

12/ Voir le paragraphe 83 ci-après.

13/ Ces pays sont énumérés au paragraphe 39 du document TD/B/EX(18)/2.

14/ Les objectifs et les pays bénéficiaires du projet sont énumérés au paragraphe 84 du document TD/B/EX(18)/2.

15/ Ibid., par. 81.

16/ Ibid., par. 83.
